

Le 16 septembre 2022

Madame Karen Hamilton
Administratrice
Above Ground (un projet de MakeWay)

Je vous écris en réponse à votre lettre datée du 29 juillet 2022, qui posait un certain nombre de questions concernant le soutien d'EDC aux secteurs des combustibles fossiles et des technologies propres. J'espère que la présente saura vous apporter un complément d'information sur les activités en cours d'EDC appuyant la transition vers une économie sobre en carbone et les politiques et opérations en matière d'ESG pertinentes de la Société.

Comme vous le savez peut-être, en juillet 2021, EDC s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Tout en continuant à élaborer et à affiner sa feuille de route pour atteindre cet objectif, EDC s'efforce également de réduire les émissions associées à son portefeuille, tout en renforçant son soutien au financement durable. Ces initiatives comprennent la réduction de notre exposition aux secteurs à forte intensité de carbone, notamment la production d'hydrocarbures en amont, ainsi que les cibles fondées sur la science récemment annoncées visant à réduire les volumes de production liés aux prêts du pétrole et du gaz en amont dans notre portefeuille. Parallèlement, nous savons aussi que le passage à une économie sobre en carbone nécessitera de recourir à des technologies plus vertes et plus efficaces, et de faire des technologies propres une priorité constante.

Grâce à ces initiatives, EDC obtient de bons résultats. Par exemple, EDC a réduit de 73 % son exposition au financement lié au pétrole et au gaz en amont et en aval par rapport au niveau de référence de 2018. Aussi, en 2021, pour la première fois, notre soutien au secteur des technologies propres (6,3 milliards de dollars) a dépassé celui apporté au pétrole et au gaz naturel (4,4 milliards de dollars). Nous sommes fiers du fait qu'EDC injecte davantage de fonds dans les technologies propres que n'importe quel autre acteur du secteur financier au Canada. En collaborant avec les entreprises qui s'efforcent de réduire leurs émissions, l'objectif d'EDC est de susciter des changements significatifs.

En ce qui concerne vos questions, permettez-nous d'y répondre.

1. *Le terme « entreprises internationales » tel que défini par EDC inclut-il les entreprises canadiennes qui exercent des activités à l'étranger, comme la société Parex Resources située à Calgary, client fidèle d'EDC dans le cadre de ses activités en Colombie?*

EDC soutient les engagements pris par le gouvernement du Canada lors de la COP26, et sera en mesure de les honorer d'ici la fin de 2022. La société a déjà pris des mesures concrètes spécifiques en ce sens, notamment en s'engageant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et en réduisant considérablement le financement direct octroyé aux entreprises internationales du secteur des combustibles fossiles et à leurs projets au cours des dernières années.

Suite à la COP26, EDC a travaillé de concert avec le gouvernement du Canada pour interpréter la portée de la déclaration de la COP26 ainsi que les plans de mise en œuvre y afférents. Le travail d'élaboration de la politique du gouvernement en cours permettra à EDC de s'y conformer, et orientera l'engagement de la société auprès de ses clients et de ses partenaires à cet égard. Nous nous abstenons cependant d'émettre des commentaires sur les implications pour des entreprises en particulier.

2. *EDC prévoit-elle des exceptions à sa politique qui lui permettraient de continuer à soutenir des projets gaziers? Le cas échéant, dans quelles circonstances et conditions?*
3. *EDC prévoit-elle des exceptions à sa politique qui lui permettraient de soutenir les entreprises qui utilisent la technologie de capture du carbone? Dans l'affirmative, quels sont les critères d'admissibilité à cette exception et le processus y étant lié? Comment EDC s'assurerait-elle que ce soutien n'entraîne pas une augmentation nette des émissions mondiales?*
4. *L'exclusion des « nouveaux » financements signifie-t-elle qu'EDC exclura les renouvellements d'accords de soutien existants?*

Je pense qu'il convient ici de regrouper ces questions. Celles-ci révèlent la complexité de la mise en œuvre des engagements au milieu d'une série de problèmes de politique publique. EDC travaille de concert avec le gouvernement du Canada à l'élaboration de son interprétation de la déclaration de la COP26 et de son plan de mise en œuvre. Soyez assurée que les activités d'EDC s'inscriront parfaitement sur cette veine.

5. *Quels sont les critères et le processus permettant à EDC de classer une entreprise ou un projet dans la catégorie des « technologies propres »? Le soutien est-il approuvé et/ou classé en priorité selon son potentiel à contribuer à la réduction des émissions mondiales?*

Par souci de transparence et d'harmonisation avec les partenaires du gouvernement du Canada, la définition d'EDC des technologies propres correspond à celle du Carrefour de croissance propre (CCP) du gouvernement du Canada.

Les technologies propres sont définies comme tout processus, produit ou service qui réduit les incidences sur l'environnement ou crée des avantages environnementaux au moyen :

- d'activités de protection environnementale qui préviennent, réduisent ou éliminent la pollution ou toute autre dégradation de l'environnement;
- d'activités d'aménagement des ressources qui se traduisent par une utilisation plus efficace des ressources naturelles pour en prévenir l'épuisement;
- de l'utilisation de biens adaptés de façon à réduire nettement la consommation d'énergie ou de ressources par rapport aux pratiques habituelles.

6. *Les entreprises de combustibles fossiles peuvent-elles bénéficier d'une telle classification? Dans l'affirmative, EDC a-t-elle déterminé que ce soutien contribue aux obligations internationales susmentionnées? Le cas échéant, sur quelle base cette détermination a-t-elle été faite, et a-t-elle tenu compte des émissions liées au cycle de vie des produits des clients? Dans le cas contraire, comment EDC justifie-t-elle cette classification?*

D'une manière générale, la définition des technologies propres renvoie au processus, au produit ou au service utilisé et aux impacts environnementaux ainsi réduits ou aux avantages environnementaux créés. Le secteur d'activité de l'entreprise n'est généralement pas le critère utilisé pour déterminer si un produit est ou n'est pas une technologie propre.

La transition vers une économie efficace et sobre en carbone nécessitera des investissements importants dans tous les secteurs de l'économie canadienne, y compris le pétrole et le gaz. Les entreprises de l'ensemble de l'économie devront réaliser les investissements nécessaires pour réduire les émissions opérationnelles, ou pour passer à de tout nouveaux modèles d'entreprise. Chaque transaction fait l'objet d'une évaluation distincte en vue de déterminer si elle se classe à titre de technologie propre.

7. *EDC peut-elle nous fournir la liste complète de ses transactions relevant des technologies propres au cours des dix dernières années?*

Dans le cadre de son engagement en matière de transparence, EDC divulgue sur son site Web toutes les transactions de financement qu'elle a conclues, y compris les garanties et le capital-actions, dans les 90 jours suivant la signature. Veuillez noter, cependant, que les divulgations d'EDC n'indiquent pas si une transaction est, ou non, classée à titre de technologie propre. Il s'agit d'une amélioration qui est en cours d'examen et d'évaluation pour sa faisabilité à l'avenir.



Mairead Lavery
President and Chief Executive Officer
Présidente et chef de la direction

J'espère que les renseignements fournis aux présentes vous seront utiles. De plus, j'ai mis en copie Justine Hendricks, première vice-présidente et chef du développement durable à EDC; elle et son équipe se feront un plaisir d'organiser un appel de suivi avec vous si cela vous intéresse.

Salutations distinguées,

Mairead Lavery
Présidente et chef de la direction

CC :

L'honorable Mary Ng, ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite Entreprise et du Développement économique

Martine Irman, présidente du Conseil d'administration, EDC

Justine Hendricks, première vice-présidente et chef du développement durable, EDC

Todd Winterhalt, premier vice-président, Communications, marketing et stratégie d'entreprise, EDC